

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/245

Objet : **Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de l'Entreprise ENSIO SAS en date du 11 août 2025,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de pose d'une chambre et de fourreaux, rue Edouard Vaillant à SAINGHIN-EN-WEPPE, par l'Entreprise ENSIO SAS – TSA 70011 – CHEZ SOGELINK (69134) DARDILLY CEDEX il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux, dans les deux sens de circulation. Cette mesure prendra effet à partir **du 22 septembre 2025 pour une durée de 30 jours**.

Article 2 : La mise en place d'un alternat par feux tricolores sera nécessaire.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par l'**Entreprise ENSIO SAS**.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- L'Entreprise ENSIO SAS,
- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 12 août 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON

